

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.
Les annonces doivent être remises, *au plus tard*, le mardi soir à deux heures.

PARTIE OFFICIELLE

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Habitants de Saint-Pierre,

La déchéance de l'Empereur a été prononcée par le Corps législatif;

La République a été proclamée en France.

Un Gouvernement de défense nationale composé de onze membres a été constitué et ratifié par l'acclamation populaire;

Les noms sont:

Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Jules Simon.

Le Général Trochu, investi des pleins pouvoirs militaires pour la défense nationale, a été appelé à la présidence du Gouvernement.

Le Gouvernement de la défense nationale a composé le ministère comme il suit:

Ministre des affaires étran-

gères. Jules Favre.

Ministre de l'intérieur. Gambetta.

Ministre de la guerre. Général Leflo.

Ministre de la marine. Amiral Fourichon.

Ministre de la justice. Crémieux.

Ministre des finances. Ernest Picard.

Ministre de l'instruction

publique et des cultes.

Ministre de travaux pu-

blics. Dorian.

Ministre de l'agriculture

et du commerce. Magnin.

Le Ministre de la Présidence du Conseil

d'État est supprimé.

M. Steenackers est nommé Directeur des

Télégraphes.

Le Gouvernement de la défense nationale

a décreté:

Le Corps législatif est dissous;

Le Sénat est aboli.

Citoyens.

La République est proclamée aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Ayons toute confiance dans le nouveau

gouvernement qui est avant

tout un gouvernement de défense

nationale; avec le concours de la

France entière qui l'a acclamé, il

sauvera la patrie.

CALENDRIER

Jeudi 29. S. Michel.

V. 30. S. Jérôme. | L. 3. S^e Cyprien.
S. 1. S. Rémy. P.Q. | M. 4. S. Fr. d'Ass.
D. 2. S. Anges G. | M. 5. S^e Aure, vier.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.
SIX MOIS. 8
TROIS MOIS. 4
UN NUMERO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

Souffrons du deuil immense qui pèse sur Elle.

Déplorons de ne pouvoir avec tous nos concitoyens contribuer à la défense du territoire, et unissons nos vœux et nos prières pour que Dieu bénisse nos armes et nous donne la victoire.

Habitants de St-Pierre et Miquelon,
Le Commandant de la colonie compte sur votre patriotisme et votre bon esprit pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Saint-Pierre, le 27 septembre 1870.

V. CRENN.

Par le Commandant:

L'Ordonnateur p. i., *Le Chef du service judiciaire,*
D'HEUREUX. Ch. FAURE.

DÉCISION fixant à nouveau le chiffre des billets de la loterie en faveur des victimes de la guerre.

Saint-Pierre, le 20 septembre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon;

Vu notre arrêté du 6 du courant qui autorise une loterie en faveur des victimes de la guerre contre la Prusse et en fixe le chiffre à 1,000 francs.

Considérant que cette somme a été atteinte en quelques jours;

Qu'en présence de l'affluence des personnes qui se sont encore présentées au bureau pour contribuer à cette œuvre de bienfaisance, la commission a cru devoir accepter de nouvelles souscriptions;

Considérant qu'il convient de régulariser ce qui s'est fait en cette circonstance,

Sur la proposition de l'Ordonnateur, faisant fonctions de Directeur de l'intérieur,

DÉCIDISSONS:

Le chiffre de la loterie, primitivement fixé à 1000 fr. par notre arrêté susvisé du 6 du courant, est porté à 1,175 fr., soit à autant de billets de 1 fr.

L'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 20 septembre 1870.

V. CRENN.

Par le Commandant:

L'Ordonnateur p. i.,

D'HEUREUX.

ARRÊTÉ portant création dans la milice de Saint-Pierre, d'un emploi de chef de bataillon, d'adjudant major et d'adjudant sous-officier.

Saint-Pierre, le 24 septembre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'article 5 de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844;

Considérant qu'il importe de centraliser le commandement et le service de la milice de Saint-Pierre;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Article 1^{er}. Il est créé dans la milice de Saint-Pierre un emploiDe chef de bataillon,
D'adjudant-major,
D'adjudant sous-officier.

Art. 2. Le Chef de bataillon a le commandement de la milice de la colonie.

Il est substitué au Major de la garnison dans la présidence des conseils de recensement et de discipline.

Art. 3. Il n'est rien changé aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 6 août 1870 portant établissement d'un conseil de discipline.

Art. 4. L'Ordonnateur et le Major de la garnison, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 24 septembre 1870.

V. CRENN.

Par décision du Commandant, en date du 27 septembre 1870, M^{me} Lecharpentier (Hippolyte), capitaine à la 4^e compagnie est nommé chef de bataillon de la milice de Saint-Pierre.Par décision du Commandant, en date du 24 septembre 1870, M^{me} Léontine Gauchet, a été admise comme pensionnaire à l'ouvrage Saint-Vincent.

AVIS

INSCRIPTION MARITIME.

Le public est informé qu'il a été déposé; 1^o à l'île Aux Chiens, un wary trouvé coulé près le caillou dit Geolin, le 24 septembre, cette embarcation, peinte en rouge, ne porte ni inscription ni numéro;

2^o Sur la cale du Gouvernement, une baleinière peinte en vert, sauvetée dans le Barachois de Saint-Pierre, par des marins de l'équipage de l'aviso à vapeur *l'Estafette*, dans la journée du 24 septembre;

trésor. A peine les pompes sont-elles installées, qu'une grêle de projectiles tombe sur le brasier; pour empêcher les secours, l'ennemi fait converger le feu de toutes ses batteries sur le même point.

Vers minuit, le dernier espoir est perdu, et près de cinq cents citoyens de Strasbourg assistent à l'incendie de la Bibliothèque, sans pouvoir, même au risque de leur vie, sauver un volume, sauver une feuille de papier! Quelle perte et quelle ruine! Quand l'Europe entière saura ce qui s'est passé, elle n'aura pas assez de malédictions pour ceux qui, de sang-froid, ont assumé la responsabilité d'une destruction pareille.

La Bibliothèque de Strasbourg appartenait au monde civilisé; elle pouvait être épargnée; elle a été brûlée sciemment, volontairement, sans que la Prusse puisse invoquer à son secours aucune excuse.

En veut-on une preuve? il suffit de jeter les yeux sur un plan de Strasbourg pour en être convaincu. Aucune caserne n'existe aux environs, aucun monument militaire ou politique; d'un côté le Temple-Neuf, c'est-à-dire une ambulance protégée par le drapeau international.

La journée de jeudi s'écoule presque tranquillement. Pendant le jour, en effet, l'ennemi se retirait en toute hâte, détruisant les ouvrages de terre qu'il avait élevés la nuit, et se mettait à l'abri du canon des remparts ou de la citadelle.

Jeudi à huit heures l'attaque recommença plus acharnée encore que la veille. Le malheureux quartier de Broglie fut achevé.

Mais ces malheurs privés ne sont rien en comparaison du sort qui devait être réservé au plus magnifique monument que la France possède. La cathédrale a été atteinte! Des obus, dirigés avec une précision effrayante, ont mis le feu à la charpente de bois qui, de l'emplacement de l'ancien télégraphe, va jusqu'à la nef. Cette charpente recouverte de zinc s'est enflammée tout d'une pièce, et la flamme s'est bientôt élevée jusqu'à la plate-forme.

Rien ne saurait traduire l'horreur d'un pareil tableau. Le crieur, affolé de terreur, jetant d'une voix lugubre dans la ville épouvantée ce cri d'alarme: « A la cathédrale! le feu est à la cathédrale! » la foule accourant au mépris du danger, pour rester impuissante devant cet incendie gigantesque; une flamme blanche, la flamme du zinc, tourbillonnant autour de la pierre et grimpant jusqu'à la flèche.

Ce n'est qu'à huit heures que le feu s'est éteint, faute d'aliments. La place était jonchée de débris de colonnes, de statuettes, de pierres énormes détachées des flancs de l'édifice. Et, fière, malgré ses blessures, la cathédrale de Strasbourg restait debout, fumante et invulnérable, mais défigurée pour longtemps. La nef s'est effondrée samedi, mais le grand vaisseau de pierre ne peut être abattu, et la flèche est assez haute pour dévier le tir le plus acharné. Non Dieu merci, une ruine complète est impossible; mais que dira l'histoire de cette tentative avortée?

Je ne puis que vous résumer en toute hâte les dernières nouvelles. Parmi les nouveaux bâtiments incendiés, il faut compter l'hôpital militaire, le palais de justice, presque tout le

faubourg National, le faubourg de Pierre, le Finkwiller (15 à 20 maisons). De dimanche à lundi, les incendies ont été peu considérables. De lundi à mardi jusqu'à onze heures et quart, aucune maison nouvelle n'avait pris feu.

Un mot en terminant: tant de malheurs n'ont pas abattu le courage de Strasbourg. Les habitants sont décidés au sacrifice non-seulement de leur fortune, mais de leur vie. Personne ne parle de rendre la place, et le peuple demande des fusils.

OFFRANDES NATIONALES à l'occasion de la guerre contre la Prusse.

Souscriptions ouvertes.

A Saint-Pierre:

Chez M. le Trésorier-Paye, Chez M. Hamel, négociant.

A l'île aux Chiens:

Chez M. Duchesne, gérant de la maison Lemoine de Saint-Malo.

Chez M. Pichot, gérant de la Compagnie générale transatlantique.

Chez M. Lecharpentier, négociant.

A Langlade:

Chez le Chef de poste de la gendarmerie.

A Miquelon:

Chez M. le Chef du service administratif.

Les noms des donateurs seront inscrits à la Feuille officielle de la colonie, et leurs dons recevront ultérieurement la destination qu'ils leur auront attribuée.

Offrandes nationales.

REÇUES

A SAINT-PIERRE:

Chez M. le Trésorier-Paye.

6^e LISTE.

Secours aux blessés.

M. Saint-Martin, tailleur 5 fr.

Total..... 5 f. »

Montant des listes précédentes..... 1,464 75

TOTAL à ce jour..... 1,469 75

Chez M. Hamel.

6^e LISTE.

Secours aux blessés.

MM. Marcadet Désiré 1 fr. Marcel Emile 2 fr.

Équipage du brick Bayonnaise,

MM. Besnier capitaine 5 fr. Danger second 2 fr. Lemuet 1 fr. Dubourg 1 fr. Montrenil 1 fr. Vintilande 1 fr. Henoult 1 fr. Lefevre 50 c. Cellier 50 c. Douville 50 c. Le Tourneur 50 c. Peintel 50 c. Barber 50 c. Touquerand 50 c. Lemarc 50 c. Lionnais 50 c. Mayeux 50 c. Laurent 50 c.

Total.... 20 fr. 50

Montant des listes précédentes... 2,538 90

Total à ce jour... 2,559 40

A MIQUELON.

Chez M. le Chef du service.

2^e LISTE.

Secours aux blessés.

MM. Le Thérzien Pierre 2 fr. Les enfants de Bourgeois Joseph 2 fr. Pouetche Jean 2 fr. Quémart Eugène 2 fr. Ruault Pierre 1 fr.

Orphelins et veuves des armées de terre et de mer.

MM. Lemaire gendarme 5 fr. Gallien gendarme 5 fr. Cordon Adolphe 5 fr. Briand Jean-Marie 50 c.

Aux victimes de la guerre.

MM. Roblot 3 fr. Jean-Marie Ollivier 5 fr. Les enfants de Jean-Marie Ollivier 2 fr.

Aux veuves et orphelins des volontaires

MM. Brigant Claude 1 fr. Victor Briand fils 2 fr. Autin Victor 5 fr. 40 c. Laralde Jean 1 fr. Bazire Joseph 2 fr. 50. Mme veuve Vigneau Théodore 5 fr. Gaspard Jean 5 fr. Mme Gaspard Jean 5 fr. Frigale Patrice 1 fr. Girardin Benjamin 1 fr. Saint-Martin dit Ascagne 1 fr. Iza Joseph 1 fr.

Total..... 65 fr. 40

Montant de la liste précédente..... 363 50

Total à ce jour..... 418 90

Total général des offrandes reçues jusqu'à ce jour, y compris le produit de la loterie..... 6,243 f. 40

LOTERIE autorisée par arrêté du Commandant de la colonie en date du 6 septembre 1870, en faveur des victimes de la guerre contre la Prusse.

NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

MM. Littayé, sous-commissaire de la marine 10 fr. Dollfus Paul 5 fr. Tirard, ingénieur de la marine Magicienne, 20 fr. Cordon François, négociant 17 fr. de Lagréneau, lieutenant de vaisseau, Magicienne 10 fr. Dollfus, Paul 5 fr. de Kergommeaux, lieutenant de vaisseau, Magicienne 5 fr. Picard, id. 5 fr. Penker, id. 5 fr. Rivet, id. 10 fr. Autru, 5 fr. Rossi commissaire Magicienne 6 fr. Laroque lieutenant de vaisseau 10 fr. Leblanc, 5 fr. Coste Henry, armateur, 2 fr. Mer, commandant du Primauguet 5 fr. Epinet Charles, 5 fr. Frecker, négociant 10 fr. E. Levilly, id. 10 fr. Lemaitre, agent de la C^{ie} G^{le} Transatlantique 10 fr. G. Ward, employé du télégraphe français 8 fr. les employés de la C^{ie} G^{le} Transatlantique 24 fr. Huillet, docteur Magicienne 20 fr. Caillard, id. 5 fr. Aspirants de la frégate Magicienne 40 fr. Chardonneau, commandant de l'Eurydice 20 fr. Blouët, enseigne de vaisseau id. 10 fr. D'Alencourt, id. 5 fr. Laurency, id. 10 fr. Le Tersec, médecin de 2^e classe, id 5 fr. Winter, enseigne de vaisseau id. 10 fr. Gilbert, aide-commissaire, id. 10 fr. Benâtre 2 fr. Cheval, médecin Primauguet 6 fr. Lapotaire, enseigne de vaisseau, id. 5 fr. de Kerguern, id. 5 fr. Taulico, id. 2 fr. Le Gros, id. 5 fr. Groslin, id. 5 fr. Cruchon, facteur 6 fr. Litayé père 10 fr. Guérin, maison Lefrançois 5 fr. J.-F. Hamel, négociant 2 fr. Coste Léonie, id. 5 fr. Vigneau Alexandre, horloger 7 fr. Salomon Eugène et Auguste 10 fr. Saras François 5 fr. Hamel Albert 2 fr. Laygue 5 fr. Demonchy, enseigne de vaisseau 10 fr. Dupont, gérant 5 fr. Faure, 15 fr. Soulé 1 fr. Richot, 2 fr. Mlle Marie D'Heureux, 12 fr. Pichot, gérant de la C^{ie} G^{le} 5 fr. Mazier, négociant 5 fr. Fréchon Léon, id. 5 fr. Hautefeuille, lieutenant de vaisseau, 10 fr. v^e Ponée 3 fr. Ponée fils 5 fr. Voisin J.-B. 8 fr. Clément fils 9 fr. D. Cusak 1 fr. M^{me} Coste Pierre 6 fr. H. Clinton 15 fr. Levilly L. négociant 20 fr. Letournoux, curé 15 fr. Omara 6 fr. O'Gready 3 fr. Hutton 7 fr. Marie Sheehan 1 fr. M^{me} Hutton 2 fr. Caroline Clinton 1 fr. F.-H. Wehite 3 fr. W. Hooper 17 fr. Eugène Rault 2 fr. R. O. Sheehan fils 1 fr. M^{me} O'Gready 1 fr. H. J. Watts 10 fr. Willie Sheehan 1 fr. Grosvalet Louis 2 fr. Leddinot Joseph 1 fr. Allain Paul 5 fr. M^{me} Sheehan 1 fr. William Burton 2 fr. Sarat Both 1 fr. Louise Beck 3 fr. Pommier, docteur 10 fr. Victor Lefrançois 60 fr. Hamel Jules 4 fr. Hamel Albert 5 fr. Emile Hooper 8 fr. Comolet frères 15 fr. Marie Sheehan 4



ir. M^{me} Sheehan 1 fr. Charles Clinton 7 fr. Henry Clinton 5 fr. Gueguen, vicaire 10 fr. E. Vanden Kerckhoven 10 fr. Vierre 1 fr. Guittard 6 fr. John Higgins 5 fr. Georges Keslett 5 fr. Th. Frappaz 5 fr. Esther Thorn 1 fr. L. Folquet 3 fr. Seaman 4 fr. P. Ozon 7 fr. M^{me} Adams 5 fr. Besnier, capitaine 3 fr. A. Pierre 3 fr. Lefrançois, commis négociant 2 fr. Monet, pharmacien 10 fr. Etchégoyen 13 fr. François Cormier 1 fr. Lebel Auguste 2 fr. M^{me} Lebas 1 fr. A. Gillon 1 fr. Marie Durieux 1 fr. Birose 3 fr. Marie Gratien 5 fr. Pascal 5 fr. Augustine Hollande 1 fr. Guilloso 5 fr. François Hacala 4 fr. Laboye, 2 fr. Mlle Alice Lechartier 3 fr. Dupont V. 3 fr. Mlle Hollande 1 fr. Hamayon, gérant 5 fr. Homon, C. L.-C. 5 fr. Gazet, docteur 8 fr. Larue 9 fr. Constant Dagord 1 fr. Wedal, commis négociant 2 fr. Leban 5 fr. Lefèvre Pierre 1 fr. Lebel négociant 1 fr. Charles Clinton négociant 3 fr. Farvacque A. 2 fr. Brehier 10 fr. Marie Lechaudeler 3 fr. Céline Leroix 2 fr. M^{me} Vigneau mère 1 fr. Ernest Fréchon 1 fr. Symons R. 5 fr. Levillon E. 10 fr. Hérigoyen, marchand 5 fr. M^{me} v^e Debroise 2 fr. Ruellan V. 1 fr. Mlle Lebel 2 fr. Herembourg J. 5 fr. Mlles Dazort T. 1 fr. Laygue 5 fr. Mlles Talvande Marie 2 fr. Hortense Fréchon 1 fr. Folquet Joseph 10 fr. Anatole Detchevery 5 fr. Lenoir Athanase 1 fr. Marchand Louis 1 fr. Beret Pierre 1 fr. M. Legot, 5 fr. MM. Duchêne, gérant de la maison Lemoine 5 fr. Ch. Merritt 11 fr. O'Ross 12 fr. Richard Sheehan fils 2 fr. Lezzie Clinton 4 fr. Henry Grave 1 fr. Coupard 3 fr. Hamel Ernest 5 fr. François Rault 1 fr. enfants Clinton 6 fr. 2 marins de la frégate *Magicienne* 2 fr. Stephenson 10 fr. Sous-officiers de la *Magicienne* 12 fr. R.-O. Sheehan 1 fr. M^{me} Sheehan 1 fr. Walter Frehill 5 fr. Mlle Marie Daygrand 1 fr. Paul Daygrand 3 fr. Mac Laughlin 11 fr. Louis Leroix 2 fr. Pierre Lebreton 2 fr. François Quinette 2 fr. M^{me} Fréchon 1 fr. Le Got, sous-lieutenant d'infanterie 5 fr. Dupuy, lieutenant id. 5 fr. Favre, capitaine id. 5 fr. Rachinel capitaine 5 fr. Brindepont négociant 2 fr. Erosquin 2 fr. Emmanuel Ruault 2 fr. Teyssandier 2 fr. Guillaume, capitaine 5 fr. Humbert, négociant 5 fr. Mlle Alice Picot 2 fr. Fany Fitzgerald 1 fr. Lacroix, commis négociant 10 fr. Héroult, négociant 4 fr. Jean Françoise 2 fr. C. Benning 1 fr.

Produit des billets délivrés.... 1175 fr. 00

Désignation des billets qui ont gagné.

N^o 34, M. Tirard, ingénieur de la marine, deux tasses avec soucoupes en porcelaine. — N^o 49, M. de Lagrenée, lieutenant de vaisseau, une longue-vue. — N^o 408, M. Laygue, une montre. — N^o 468, M. Mazier, négociant, une pendule. — N^o 532, M. Le tourneau, curé, une pendule. — N^o 654, M. Albert Hamel, un service à thé. — N^o 809 M. Vierre, une cave à liqueur. — N^o 866, M. V. Lefrançois, une jumelle marine. — N^o 1081, Lenoir Athanase, deux vases étrusques.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

Néant.

MARIAGES.

Néant.

DÉCÈS.

24 septembre. — Gautier (Hermine-François), âgé de 3 m 0 s, né en cette île.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

Septembre.	SORTIES.	ALLANT A
21.	Aglaë, c. Doussin, avec 99,000 kilog. morue verte, quatorze barriques huile de morue, pesant 3,500 kilog. et débris de morue pesant 3,000 kilog., ch. par MM. Beust père et fils.	Granville.
23.	Stella-Maris, c. Cassagne, avec 143,225 kilog. morue verte, 7 barils rogue, pesant 931 kilog., un baril huile de morue, pesant 150 kilog., ch. par M. Gautier G.	Bordeaux.
23.	Coursier, c. Lamer, avec 296,395 kilog. morue verte, ch. par M. Danguilhem.	Bordeaux.
—	Ella, c. Charpentier, avec 4,000 kilog. capelan et hareng salé, 13,000 kilog. huile de morue en 69 fûts, 15,000 kilog. morue et issue de morue, ch. par E. Thomazeau.	Saint-Malo.
26.	Victorine, c. Rachinel, avec 19 barils roges de morue, pesant 2,357 kilog., 4 grenier morue verte pesant 55,000 kilog., 46 barriques huile de morue, pesant 11,500 kilog., 37,710 kilog. morue verte, 100 barils harengs salés, pesant 10,500 kilog. et 20 colis issue de morue, capelans, etc. pesant 2,500 kilog., ch. par MM. P. Beau-temps.	Île de Ré.
—	Maria, c. Foucault, avec 4,350 kilog. rogue de morue, 50 barriques huile de morue, pesant 12,500 kilog. et 160 colis morue et etissues de morue, capelans, pesant 10,000 kilog., ch. par la Cie G ^e transatlantique.	Granville.
27.	Louis-Gilles, c. Marquer, avec 3,600 kilog. huile de foie de morue en 18 fûts, 29,000 kilog. morue et issue de morue, ch. par M. E. Thomazeau.	Saint-Malo.

Granville.

— Coquette, c. Jolly, avec 38,500 kilog. morue verte, 3 barils capelan, de caisses capelan, pesant 250 kilog., 5 caisses morue sèche, pesant 500 kilog., 24 barils, 3 barriques, 18 mannes morue et issue de morue, pesant 7,900 kilog. 5 barils rogue, pesant 700 kilog., 10 barriques huile de morue, pesant 2,500 kilog. 5 paquets peaux mouton, ch. par M. Jourdan Louis.

ANNONCES & AVIS

AVIS.

HUILE de foie de morue blanche et brune pure, chez F. DELANGLE, fabricant, à Saint-Pierre et Miquelon (Terre-Neuve).

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

PÊCHE DE LA MORUE

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

ROGUES DE MORUE

3 exemplaires : 50 c.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS
à Saint-Pierre

Du 29 septembre au 5 octobre 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
SEPTEMBRE. OCTOBRE.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 29	10 48	11 10	4 45	5 07
Vend. 30	11 34	0 00	5 30	5 55
Sam. 1	0 27	0 58	6 21	6 50
Dim. 2	1 34	2 16	7 24	8 03
Lundi 3	3 02	3 50	8 47	9 34
Mardi. 4	4 34	4 35	10 20	11 01
Merc. 5	5 12	5 45	11 36	0 06

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 21 au 27 septembre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
21	765	764	8 5	11		N.-O.	4	Ci.-Cu.	
22	761	759	12 5	11 5		N.-O.	2	Ci.-St.	Pluie.
23	753	752	12	12		S.-O.	2	Ni.	Pluie. Aurore.
24	758	758	7 5	9 5		E.	2	Ni.	Pluie. Brume. Aurore.
25	758	756	9 5	10 5		S.-O.	1	Ni.	Aurore.
26	757	760	9	7 5		N.-E.	3	Ci.-Cu.-St.	Pluie.
27	760	758	13	9 5		S.-E.	2	Ni.	